

Objectifs :

La gestion équilibrée de la ressource en eau et la préservation des zones humides constituent deux enjeux forts du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Les massifs forestiers domaniaux, qui représentent plus de la moitié des surfaces forestières du territoire, sont eux aussi directement concernés par ces enjeux... d'autant plus qu'ils abritent des milieux et des espèces d'intérêt patrimonial.

C'est pourquoi le Parc naturel régional Scarpe-Escaut met en œuvre différentes actions avec l'Office National des Forêts et les principaux gestionnaires de l'eau sur son territoire, afin d'optimiser la maîtrise de l'hydraulique dans et autour des massifs.

Contexte :

Situé dans le département du Nord, entre les agglomérations de Lille, Douai et Valenciennes, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut couvre une superficie de 43 000 ha en limite du Parc naturel des plaines de l'Escaut en Belgique, avec lequel il forme le Parc naturel transfrontalier du Hainaut. Les quatre massifs forestiers domaniaux situés au cœur des plaines alluviales représentent une surface de 6 280 ha pour quelques 12 000 ha des surfaces forestières du territoire. Ce sont des espaces conséquents qui représentent un enjeu majeur en terme d'eau, de paysage et de biodiversité. Dans le cadre de la Charte 1998-2008, l'enjeu pour les forêts domaniales est d'y maintenir - voire d'y restaurer- les conditions d'humidité tout en permettant de poursuivre l'ouverture au public, l'expression de la biodiversité et la production de bois.

Or depuis les années 1960, des travaux, d'un impact plus ou moins important, se sont cumulés, parfois de manière préjudiciable à l'équilibre des massifs forestiers : travaux d'assainissement au sein des massifs, travaux d'aménagement hydraulique du réseau hydrographique superficiel en périphérie, travaux connexes à des opérations d'aménagement foncier, drainages agricoles, etc. Et les aménagements projetés restent encore nombreux aux alentours et dans les massifs forestiers.

Démarches et résultats :

En application de la charte du parc naturel régional Scarpe Escaut, une convention cadre a été signée dès 1999 entre le Parc et l'Office National des Forêts pour définir les modalités de partenariat des deux structures dans les domaines « de la gestion forestière, de la protection, de la diversité biologique, de l'accueil, de l'information, de la communication et de la sensibilisation du public, ainsi que dans le domaine de l'économie locale ». Cette convention cadre est depuis complétée, en fonction des thématiques et des projets précis mis en œuvre, par des conventions spécifique... dont la gestion de l'eau et la maîtrise hydraulique constituent les principales déclinaisons.

Thème ressource:

[Aménagement du territoire](#) ^[4]

[Eau et zones humides](#) ^[5]

[Économie](#) ^[6]

[Énergie climat](#) ^[7]

[Forêt](#) ^[8]

[Biodiversité](#) ^[9]

[Patrimoine culturel](#) ^[10]

[Tourisme](#) ^[11]

Document(s) :

[La forêt dans les Parcs : en chemin vers une gestion durable](#)

^[12]

Expériences:

[La gestion de l'eau dans la forêt domaniale de Marchiennes](#)

^[13]

Ce partenariat vise la mise en œuvre d'une gestion optimisée de la ressource en eau qui puisse :

- intégrer un fonctionnement hydraulique satisfaisant à l'intérieur des forêts domaniales, prenant en compte également les relations de ces dernières avec les territoires environnants,
- garantir des conditions hydriques satisfaisantes pour l'écosystème forestier (écologie des essences, besoins hydriques des peuplements...) et favorables à la conservation de la biodiversité et à son expression optimale.

Les axes de collaboration sont les suivants :

- approche commune des différents aménageurs pour les travaux susceptibles d'avoir une influence sur l'hydraulique forestière.

Le Parc assure l'étude et la formalisation des propositions techniques de mesures compensatoires et assiste l'ONF dans le suivi de ces dernières.

- élaboration et mise en œuvre directe, par le Parc, en lien avec l'ONF, d'opérations de gestion hydraulique : pose d'ouvrages, réhabilitation de mares, de zones humides, travaux connexes, travaux d'accompagnement des mesures compensatoires...

Ces interventions sont régies par une convention spécifique de collaboration pour les aménagements hydrauliques dans les forêts domaniales du territoire Scarpe-Escaut qui porte sur la réalisation, l'entretien et la gestion d'aménagements hydrauliques.

Région : Hauts-de-France

Type d'intervention : Contractualisation

Partenaires :

ONF Agence régionale Nord-Pas-de-Calais

Tags :

[Préserver - valoriser des patrimoines vivants](#) ^[1]

[Eau](#) ^[2]

[Forêt](#) ^[3]

Source URL: <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/un-partenariat-parc-onf-pour-la-gestion-hydraulique-des-massifs>

Liens

[1] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/preserver-valoriser-des-patrimoines-vivants>

[2] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/eau>

[3] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/foret>

[4] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/amenagement-du-territoire>

[5] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/eau-et-zones-humides>

[6] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/economie>

[7] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/energie-climat>

[8] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/foret>

[9] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/biodiversite>

[10] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/patrimoine-culturel>

[11] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/tourisme>

[12] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/la-foret-dans-les-parcs-en-chemin-vers-une-gestion-durable>

[13] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/la-gestion-de-leau-dans-la-foret-domaniale-de-marchiennes>